Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0788-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0788_RH – AVANCEMENT DE GRADE 2023 : GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU Le code général de la fonction publique ;

VU Le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU La délibération n° CP_2020_235_du 12 octobre 2020 relatives aux lignes directrices de gestion ;

VU La délibération n° CD_2023_023 du 12 juin 2023;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade, dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au titre de l'année 2023, est établi comme suit :

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	GRADE ACTUEL	GRADE DE DESTINATION	DATE DE NOMINATION
Madame	ADNOT NATHALIE	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Monsieur	BACHELARD CHRISTOPHE	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Madame	BAYRAKACAN FUNDA	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Monsieur	BOUCHARD PAUL	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Madame	BOURGOIN SALIHA	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Monsieur	BRUILLOT MAXIME	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0788-AR

Monsieur	CLERC MATHIEU	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	24 août 2023
Madame	LACINOK HOMET	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Monsieur	MARTIN FRANCK	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023
Madame	THERY GERALDINE	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1er juillet 2023

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification

ARTICLE 3 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- dossier
- contrôle de légalité
- RAA